

# ACOVA

Créons du beau,  
créons durable.

## Du 01 octobre au 31 décembre 2023, Acova déploie son offre « Double Avantage » pour les installateurs et les particuliers sur ses gammes de radiateurs électriques en fonte d'aluminium.

The graphic features the Acova logo at the top left. Below it, a dark blue box contains the text 'Offre Double Avantage Professionnel et Particulier'. To the right is a 'FABRIQUÉ EN FRANCE' logo with a location pin icon. The main part of the graphic is a dark blue panel with white text. It lists the dates 'DU 01 OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2023'. Below this, two numbered points describe the offer: 1. 'Avantage Professionnel : Offre Cashback installateur Jusqu'à 450€ remboursés\*' and 2. 'Avantage Particulier : Extension de garantie ! +2 ans offerts'. To the right of the text are three images of radiators labeled 'TAIGA PREMIUM', 'VOLGA PLUS', and 'ATOLL TAXN'. At the bottom left, there is a small note: '\* Détail des modalités à l'intérieur.'

Acova amorce la saison de chauffe avec son offre « Double Avantage » dédiée à ses gammes de radiateurs électriques fabriqués en France : TAIGA PREMIUM, VOLGA PLUS et ATOLL (TAXN), achetées entre le 1er octobre et le 31 décembre 2023.

### Une offre simple

Pour l'achat d'un ou plusieurs radiateurs électriques éligibles à l'offre chez son distributeur habituel entre le 1er octobre et le 31 décembre inclus, Acova restitue à l'installateur, dans la limite de 450 euros par raison sociale :

- 10€ pour l'achat d'un radiateur VOLGA PLUS,
- 10€ pour l'achat d'un radiateur TAIGA PREMIUM
- 15 € pour l'achat simultané de trois radiateurs ATOLL TAXN.

Pour se faire rembourser, l'installateur dépose sa facture sur le site partenaire d'Acova [www.vipros.fr](http://www.vipros.fr) dans un délai maximum de 90 jours après la date de facturation (et s'inscrit sur le site Vipros si cela n'est pas déjà fait!). Il recevra rapidement son remboursement sur sa cagnotte cashback, après avoir renseigné son RIB.

### Avantage Particulier :

### Extension de garantie : + 2 ans !

Ne faisant pas de compromis sur le confort, Acova offre, en parallèle, une extension de garantie de 2 ans sur ces gammes de radiateurs électriques achetées par les particuliers, sur le territoire français, durant la même période.

Pour faire bénéficier le particulier de cette promotion, ce dernier n'a qu'une seule démarche à effectuer : inscrire ses produits et joindre sa facture dans les deux mois sur le site internet [www.acova.fr/offre-garantie-2023](http://www.acova.fr/offre-garantie-2023)

Acova, marque du groupe Zehnder, commercialise en France des radiateurs et sèche-serviettes de chauffage central et chauffage électrique destinés aux marchés de l'habitat, en neuf et rénovation.

Le groupe Zehnder (812,5 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022) développe, produit et vend des solutions d'ambiance intérieure saines, confortables et économes en énergie, avec des offres complètes de chauffage, rafraîchissement, ventilation et purification d'air.

Le groupe Zehnder est présent sur le marché français à travers ses marques commerciales Acova et Zehnder.

Retrouvez Acova sur :



[www.acova.fr](http://www.acova.fr)

  
**andré sudrie**  
relations presse  
Retrouvez cette information sur  
[www.andresudrie.com](http://www.andresudrie.com)  
241 bd Voltaire - 75011 Paris  
Tél : 01 42 78 22 22  
Web : [www.andresudrie.com](http://www.andresudrie.com)

**ACOVA**